



OFFICE FOR HARMONIZATION IN THE INTERNAL MARKET
(TRADE MARKS AND DESIGNS)

OPERATIONS DEPARTMENT

W211

Notification of provisional refusal of protection based on an opposition pursuant to Article 5 of the Madrid Protocol and Rule 17(1) and (2) of the Common Regulations under the Madrid Agreement and Protocol and to Rule 115 CTMIR

Alicante, 19/11/2014

International Registration No: **1189828**
Date of notification to OHIM: **23-01-2014**
Trade mark: **INCOCO**
Holder: **Innovative Cosmetic Concepts, LLC**
61 Kuller Road
Clifton NJ 07011
Opposition number: **B2427295**

Protection of the above-mentioned mark is provisionally refused for the European Community.

The provisional refusal is based on the fact that an opposition has been filed against the international registration.

I. The grounds for the opposition are as follows:

Conflict with an earlier mark because of similarity of the goods and services or similarity of the marks concerned, and likelihood of confusion (Article 8(2) CTMR);

II. Name and address of the opposing party:

CHANEL (Société par Actions Simplifiée)
135, avenue Charles de Gaulle
F-92200 Neuilly sur Seine Cédex
FRANCIA

III. The opposition is based on a mark which was the subject of an application or registration.

- type of mark : **national FR mark**
- filing date, registration date and, if applicable, priority date:

Filing Date: 04/12/1987

Registration Date: 04/12/1987

- filing number and, if different, registration number:

Filing Number: 892181

Registration Number: 1438544

- reproduction of the mark: (see annex)
- list of goods and services on which the opposition is based: (see annex)

The opposition is based on more than one earlier right: (see annex)

IV. The provisional refusal relates to

All the goods and services covered by the designation of the EC.

V. The OHIM will notify the opposition separately to the holder of the international registration, including all evidence on which it is based, pursuant to Rule 18(1) CTMIR. The OHIM will set time limits for the holder. The notification will open an (extendable) cooling-off period of two months and a further period of two months for the opponent to substantiate the opposition. The notification will set a time limit of, in principle, six months for the holder of the international registration to submit observations.

MARTINEZ MARTINEZ, Jesús

Annex: Notice of opposition.



OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHE INTERIEUR (OHMI)

ACTE D'OPPOSITION

Nombre de pages (y compris celle-ci) 18		Référence de l'opposant / du représentant (pas plus de 20 caractères) W82092 ACBC		Opposition contre une demande de marque communautaire ☐		Opposition contre un enregistrement international ☒		Mod.007	
Opposant		N° d'identification ☐ pluralité d'opposants							
Nom de l'entité juridique ou prénom et nom Forme juridique Tél. fax, adresse électronique Adresse Rue et numéro Ville et code postal Pays Adresse postale (si différente) Nationalité / Etat de constitution		CHANEL Société par actions simplifiée 33 1 58 37 45 37 33 1 58 37 35 16 135 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE France							
Représentant		N° d'identification ☐ pluralité de représentants							
Nom Tél. fax, adresse électronique Adresse Rue et numéro Ville et code postal Pays Adresse postale (si différente)		SAUVAGE Yves-Alain 33 1 58 37 40 00 33 1 58 37 35 16 135 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE France							
Type de représentant ☐ avocat ☐ mandataire agréé ☐ groupement de représentants ☒ employé									
Demande contestée		N° demande/enregistrement international 1189828		Date de publication (JJ/MM/AAAA) 23 / 01 / 2014					
Nom du demandeur ou du titulaire de l'enregistrement international		INNOVATIVE COSMETIC CONCEPTS LLC		Langue de l'opposition		ES DE EN FR IT ☒			
Etendue de l'opposition									
☐ contre tous les produits et services de la demande									
☒ contre une partie des produits et services de la demande, à savoir :		VOIR ANNEXE 1							
		☒ feuillet(s) supplémentaire(s)							
Paiement de la taxe		Total € 350		Signature					
Compte courant auprès de l'OHMI				Nom Yves-Alain SAUVAGE					
☒ Compte N° 1851				Signature					
☐ Ne pas utiliser mon compte courant auprès de l'OHMI									
Virement sur le compte de l'OHMI									
☐ Banco Bilbao Vizcaya Argentaria									
☐ La Caixa									
Date du virement (JJ/MM/AAAA) / / 									
				n° de page 1 de 3					



ACTE D'OPPOSITION

BASE DE L'OPPOSITION: ENREGISTREMENT/DEMANDE DE MARQUE	
Identification de la marque antérieure ☒ Enregistrement de marque ☐ Demande de marque	
☐ Marque communautaire ☒ Marque nationale ☐ Enregistrement international ayant effet dans un ou plusieurs Etat(s) membre(s)	
Etat(s) membre(s) EM BO BX CZ DK DE EE GR ES FR IE IT CY LV LT HU MT AT PL PT RO SI SK FI SE GB	
Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) 04 / 12 / 1987	
N° de dépôt 892181	
Date d'enregistrement (JJ/MM/AAAA) 04 / 12 / 1987	
N° d'enregistrement 1438544	
Type de marque ☒ Marque verbale COCO ☐ Marque figurative ☐ Autre (spécifier) / / 	
Représentation de la marque (en couleurs, le cas échéant) 	
Produits et services sur lesquels l'opposition est basée: ☐ tous les produits et services de l'enregistrement/demande ☒ une partie des produits et services, à savoir: Cl. 3 Savons, parfumerie, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, dentifrices. Cl. 35 Publicités et affaires. Cl. 42 Divers.	
☒ feuillet(s) supplémentaire(s)	
Droit de l'opposant ☒ Titulaire ☐ Licencié habilité	
Copie de l'enregistrement/de la demande ☒ jointe ☐ à suivre	
Traduction ☐ jointe	
Motifs d'opposition ☐ Article 8(1)(a) RMC - la demande est identique à la marque antérieure et couvre des produits et/ou services identiques ☒ Article 8(1)(b) RMC - il existe un risque de confusion dans l'esprit du public ☐ Article 8(5) RMC - l'usage sans juste motif de la marque demandée tirerait indûment profit du caractère distinctif ou de la renommée de la marque antérieure ou leur porterait préjudice	
Motivation et autres observations : Un développement complet suivra prochainement.	
☐ feuillet(s) supplémentaire(s)	
Territoire sur lequel la marque antérieure jouit d'une renommée : EM BO BX CZ DK DE EE GR ES FR IE IT CY LV LT HU MT AT PL PT RO SI SK FI SE GB	
Produits et services pour lesquels la marque jouit d'une renommée ☐ tous les produits et services de l'enregistrement/de la demande ☐ une partie des produits et services de l'enregistrement/de la demande, à savoir:	
☐ feuillet(s) supplémentaire(s)	
Preuve de la renommée ☐ jointe ☐ à suivre	
Traduction ☐ jointe	
n° de page 2 de 3	



ACTE D'OPPOSITION

BASE DE L'OPPOSITION: ENREGISTREMENT/DEMANDE DE MARQUE	
Identification de la marque antérieure ☒ Enregistrement de marque ☐ Demande de marque ☐ Marque communautaire ☒ Marque nationale ☐ Enregistrement international ayant effet dans un ou plusieurs Etat(s) membre(s)	
Etat(s) membre(s) EM BG BX CZ DK DE EE GR ES FR IE IT CY LV LT HU MT AT PL PT RO SI SK FI SE GB	
Date de dépôt (JJ/MM/AAAA)	19 / 01 / 1990
N° de dépôt	181600
Date d'enregistrement (JJ/MM/AAAA)	19 / 01 / 1990
N° d'enregistrement	1571046
Représentation de la marque (en couleurs, le cas échéant) 	
Typo de marque ☒ Marque verbale COCO ☐ Marque figurative ☐ Autre (spécifier) 	
Produits et services sur lesquels l'opposition est basée: ☐ tous les produits et services de l'enregistrement/demande ☒ une partie des produits et services, à savoir: Savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices. Classe 3. ☐ feuille(s) supplémentaire(s)	
Droit de l'opposant ☒ Titulaire Copie de l'enregistrement/de la demande ☒ jointe ☐ à suivre ☐ Licencié habilité Traduction ☐ jointe	
Motifs d'opposition ☐ Article 8(1)(a) RMC - la demande est identique à la marque antérieure et couvre des produits et/ou services identiques ☒ Article 8(1)(b) RMC - il existe un risque de confusion dans l'esprit du public ☐ Article 8(5) RMC - l'usage sans juste motif de la marque demandée tirerait indûment profit du caractère distinctif ou de la renommée de la marque antérieure ou leur porterait préjudice Motivation et autres observations : Un développement complet suivra prochainement. ☐ feuille(s) supplémentaire(s)	
Territoire sur lequel la marque antérieure jouit d'une renommée : EM BG BX CZ DK DE EE GR ES FR IE IT CY LV LT HU MT AT PL PT RO SI SK FI SE GB	
Produits et services pour lesquels la marque jouit d'une renommée ☐ tous les produits et services de l'enregistrement/de la demande ☐ une partie des produits et services de l'enregistrement/de la demande, à savoir: ☐ feuille(s) supplémentaire(s)	
Preuve de la renommée ☐ jointe ☐ à suivre Traduction ☐ jointe	

n° de page
3 de 3

23-10-14;10:28 ;De :chanel

A :OHMI

;0158373516

4/ 18

ANNEXE 1 : ETENQUE DE L'OPPOSITION

Classe 3 :

Vernis à ongles, à savoir bandes de vernis adhésives pour les ongles des mains et des pieds; gels durcisseurs pour les ongles des mains et des pieds; dissolvants pour vernis à ongles; produits cosmétiques; produits de beauté, à savoir produits cosmétiques pour soins corporels et soins de beauté; préparations pour le soin des ongles, crèmes pour les mains, produits de toilette non médicamenteux, produits pour soins de la peau, à savoir lotions et crèmes non médicamenteuses pour soins de la peau, rouge à lèvres, brillants à lèvres, fards à joues, poudres compactes pour le visage, talc en poudre libre, fonds de teint, anti-cernes et mascara.

Classe 35 :

Services de magasins de vente en gros et au détail et services de magasins de vente en gros et au détail en ligne proposant des produits cosmétiques et produits de beauté, services de franchise, à savoir offre d'aide à la direction des affaires pour l'établissement et l'exploitation de magasins de vente au détail de cosmétiques.

Classe 44

Services de conseil en esthétique en matière de choix et utilisation de cosmétiques, aides esthétiques, produits de soins personnels, produits pour le bain et le corps et produits de beauté; services d'instituts de beauté et services de soins corporels et cutanés cosmétiques.



Office de l'harmonisation dans le
marché intérieur

Avda. de Europa, 4
E-03008 Alicante

Tel. +34-965 139 100
Fax +34-965 131 344



Pouvoir général
Pouvoir spécifique

Référence du mandataire n°

Je / nous

Nom(s)
Numéro ID de la personne
qui fait la constitution de
mandataire

CHANEL (Société par Actions Simplifiée)

Adresse

Nom et numéro de rue
Code postal et ville
Etat
Numéro(s) de téléphone
Numéro(s) de fax

135 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
France
+33 1 58 37 53 38
+ 33 1 58 37 35 16

autorise / autorisons par la présente

Nature du représentant

- ☐ Mandataire agréé
n° du représentant (liste des mandataires
agréés)
☐ Avocat
☒ Association de représentants
☒ Employé

**Nom du représentant ou de
l'association des
représentants**

Yves-Alain SAUVAGE

Adresse professionnelle

Nom et numéro de rue
Code postal et ville
Etat
Numéro(s) de téléphone
Numéro(s) de fax

135 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
France
+33 1 58 37 53 38
+ 33 1 58 37 35 16

**de me/nous représenter devant l'Office de l'harmonisation dans le
marché intérieur (marques, dessins et modèles)**

Pouvoir général

- ☒ dans toutes les procédures en tant que demandeur ou propriétaire concernant toute
demande présente ou future ou tout enregistrement de marque communautaire, ainsi que
dans toutes les autres procédures devant l'Office
☐ dans la(les) procédure(s)
suivante(s)

Pouvoir spécifique

Sous-pouvoir

☐ peut être donné

☐ ne peut pas être donné

Signatures

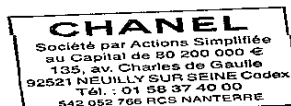
Lieu et date

Signature

Nom du(des) signataire(s)

NEUILLY SUR SEINE 08/07/2014

MARILYN NITSCH
Secrétaire Général



23-10-14;10:28 ;De :chanel

À :OHMI

; 0158373516

6/ 18

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E



INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

**Marque de l'Institut
de commerce ou de service**

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle
certifie que l'enregistrement de la marque dont les références sont
reproduites au verso a fait l'objet d'un renouvellement.

La nouvelle période de dix ans court à compter de l'expiration de
la précédente ou, en cas de dépôt associé, à compter de la
déclaration de renouvellement.

Ce renouvellement sera publié au Bulletin officiel de la propriété
industrielle. n° 08/29 Vol. II du 18 juillet 2008

Fait à Paris, le 18 juillet 2008

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

Benot Battistelli
Benot BATTISTELLI



CHANEL
Département des Marques
135, avenue Charles de Gaulle
92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Date de la déclaration de renouvellement : 24 SEPTEMBRE 2007

Déclarant : CHANEL, Société commerciale de droit français ayant pour forme sociale :
Société par Actions Simplifiée, 135, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-
SEINE, N° SIREN : 542 052 766

Mandataire ou destinataire de la correspondance
CHANEL, Département des Marques, 135, avenue Charles de Gaulle, 92521 NEUILLY
SUR SEINE CEDEX.

Enregistrement concerné

N° national ou N° d'enregistrement : 1 438 544

Marque française

Signe concerné : COCO

Date du dépôt : 4 DECEMBRE 1987

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été
publié : 97/34

Portée du renouvellement

Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistre-
ment concerné

Classes de produits et de services : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17,
18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42.

23-10-14;10:28 ;De :chanel

A :OHMI

;0158373516

8/ 18



MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

Code de la propriété intellectuelle
Livre IV : Titre premier, chapitre premier
Livre VII : Titre premier ; Livre VIII

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que
l'enregistrement de la marque dont les références sont reproduites au verso a
fait l'objet d'un renouvellement.

La nouvelle période de dix ans court à compter de l'expiration de la précédente
ou, en cas de dépôt associé, à compter de la déclaration de renouvellement.

Ce renouvellement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle
n° 97/34 NL Vol. II du 22 août 1997

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

Daniel HANGARD



SODEMA CONSEILS S.A.
14 bis, rue de la Faisanderie
75116 PARIS

Date de la déclaration de renouvellement : 11 JUILLET 1997

Déclarant : CHANEL, société anonyme, 135, avenue Charles de Gaulle, 92621 NEUILLY-SUR-SEINE, Siren : 542052766

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
SODEMA CONSEILS S.A., 14 bis, rue de la Faisanderie, 75116 PARIS.

Enregistrement concerné

N° national ou N° d'enregistrement : 1 438 544

Marque française

Signe concerné : COCO

Date du dépôt : 4 DECEMBRE 1987

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement a été publié : 88/18

Portée du renouvellement

Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné.

Classes de produits et services : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42.

23-10-14;10:28 ;De :chanel

A :OHMI

;0158373516

10/ 18

REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DIVISION DES MARQUES

32, rue des Trois Fontanot - 92016 NANTERRE Cédex

Télex : INPI DEF 614 098 F

Tél. : (1) 47 78 16 82

**MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE
OU DE SERVICE**

(Loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964
Décret n° 65-621 du 27 juillet 1965)

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque, objet de la demande reproduite au verso, a été enregistrée.

La date légale d'enregistrement est celle à laquelle la demande a été déposée.

L'enregistrement sera publié au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle n° 88/18

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle



J.C. COMBALDIEU



Etablissement public national créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

Direction générale : 26bis, rue de Léningrad 75800 PARIS Cédex 08 - Tél. : (1) 42 94 52 52 - Télécopie : (1) 42 93 59 30

INSTITUT NATIONAL DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
26 rue de Valenciennes 75000 PARIS CEDEX 08
DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE
(Loi du 31 décembre 1964)
Cet imprimé est à dactylographier en 5 exemplaires conformément aux instructions données au verso
Classes réservées à l'I.N.P.I.

N° D'ENREGISTREMENT
14 38 54 4

N° D'ORDRE

Cases à remplir par le demandeur ou son mandataire

1 - NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE A QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

SODEMA
SOCIÉTÉ DE DÉPÔT DE MARQUES
10, RUE DE LA FAISANDERIE 75002 PARIS CEDEX 10

La personne ci-dessus est-elle mandataire ? ☒ OUI ☐ NON

2 - LISTE DES PIÈCES JOINTES :

Demande d'enregistrement 5
autant d'exemplaires supplémentaires que de classes revendiquées (si le modèle de la marque est en couleurs) 1
- 1 pouvoir (si le dépôt est effectué par un mandataire) 1
- 1 copie officielle de dépôt étranger (si une priorité est revendiquée)
- 10 exemplaires du règlement (s'il s'agit d'une marque collective)
- Date d'homologation du règlement :

3 - DATE et SIGNATURE DU DEMANDEUR ou de son MANDATAIRE

- 4 DEC. 1987 *Alain Thierri*
M. Alain THIERRI - Directeur Général

Cases à remplir par l'I.N.P.I. ou par le Greffe

TAXES PERÇUES AU PROFIT DE L'I.N.P.I. :

- Taxe de dépôt 580 F
- Taxe pour classes de produits ou de services soit pour 37 classes 8325 F
S'IL Y A LIEU :
- Taxe de revendication de priorité F
- Taxe supplémentaire de retard F
(Renouvellement effectué dans les 6 mois de l'expiration du dépôt précédent).
TOTAL 8905 F

PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT :
N° et DATE DE DÉPÔT : **11/892181 - 4 12 87**
HEURE DU DÉPÔT :
VISA DE L'INPI ou
TIMBRE et VISA du GREFFE :

4 - MODÈLE DE LA MARQUE :

COCO

5 - Indiquer ci-dessous dans l'ordre :
a) les nom et domicile du demandeur, s'il y a lieu la mention REPRÉSENTÉ(E) PAR ; (faire suivre uniquement du nom du mandataire); b) l'énumération des produits ou services; c) le numéro des classes correspondantes.

CHANEL, société anonyme, 135, avenue Charles de Gaulle, NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine).
Représentée par SODEMA.
PRODUITS OU SERVICES DESIGNÉS : Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylvi-culture, résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut, engrais pour les terres, compositions ex-tinctrices, préparations pour la trempe et la soudure des métaux, produits chimiques destinés à conserver les aliments, matières tannantes, adhésifs (matières collantes), destinés à l'industrie. Couleurs, vernis, laques, préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois, matières tinctoriales, mordants, résines naturelles à l'état brut, métaux, feuilles et en-pour-dre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons, parfumerie, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, dentifrices, huiles et graisses industrielles, lubrifiants, pro-duits pour absorber, arroser et lier la pousse, combustibles, (y compris les es-sences pour moteurs) et matières éclairantes, bougies, mèches. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques, substances dié-tétiques à usage médical, aliments pour bébés, emplâtres, matériel pour pansements, matières pour plomber les dents et pour em-brasser dentaires, désinfectants, produits pour la destruction des animaux nuisibles, fongicides, herbicides. Métaux communs et leurs alliages, matériaux de construction

métalliques, constructions transportables métalliques, métaux métalliques pour les, voies ferrées, câbles et fils métalliques, non électriques, serrurerie et quincaillerie métallique, tuyaux métalliques, coffres-forts, produits métalliques non compris dans d'autres classes, minerais. Machines et machines-outils, moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres) ac-couplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules ter-restres), instruments agricoles, couveuses pour les oeufs. Outils et instruments à main entraînés manuellement, coutellerie, fourchettes et cuillers, armes blanches, rasoirs. Appareils et instruments scientifi-ques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, cinématographiques, Opti-ques, de pesage, de mesurage, de signalisa-tion, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement, appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images, supports d'enregistrement magnétiques, disques acous-tiques, distributeurs automatiques et méca-nismes pour appareils à prépaiement, caisses enregistreuses, machines à calculer et équi-pement pour le traitement de l'information, extincteurs. Appareils et instruments chirur-gicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels, articles orthopédiques, matériel de suture. Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de sé-chage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Véhicules, ap-pareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Armes à feu, munitions et projecti-les, explosifs, feux d'artifice. Métaux pré-cieux et leurs alliages et produits en ces métaux et alliages, plaqués non compris dans d'au-tres classes, bijouterie, bijouterie, pier-ces, montres, horlogerie et instruments de mesure. Instruments de musique. Parfums et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes, produits de l'imprimerie, articles pour reliures, pho-tographies, papeterie, adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage, matériel pour les artistes, pinceaux, machi-nes à écrire et articles de bureau (à l'ex-ception des meubles), matériel d'instruc-tion ou d'enseignement (à l'exception des appareils), matières plstiques pour l'em-ballage (non comprises dans d'autres clas-ses), cartes à jouer, caractères d'imprime-rie, clichés caoutchouc, gutta-percha, gom-me, amiante, mica et produits en ces matiè-res non compris dans d'autres classes, pro-duits en matières plastiques mi-ouvrés, matières à calfeutrer, à étouper et à iso-ler, tuyaux flexibles non métalliques. Cuir et imitations du cuir, produits en ces ma-

tières non compris dans d'autres classes, peaux d'animaux, malles et valises, para-pluies, parasols et cannes, fouets et selle-rie. Matériaux de construction non métalli-ques, tuyaux rigides non métalliques pour la construction, asphalte, poix et bitume, con-structions transportables non métalliques, mo-numents non métalliques. Meubles, glaces (miroirs), cadres, produits, non compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écaume de mer, succéda-nés de toutes ces matières ou en matières plastiques. Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué), peignes et éponges, brosses, (à l'exception des pinceaux) matériaux pour la broserie, matériel de nettoyage, paille de fer, verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porce-laine et faïence non comprises dans d'autres classes. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'au-tres classes), matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques), matières textiles fibreuses bru-tes. Fils à usage textile. Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes, couvertures de lit et de table. Vêtements, chaussures, chapellerie. Dentelles et brode-ries, rubans et lacets, boutons, crochets et œillettes, épingles et aiguilles, fleurs arti-ficielles. Paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols, tentures murales non en matières textiles. Jeux, jouets, arti-cles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes, décorations pour ar-bres de Noël. Tabac, articles pour fumeurs, allumettes. Publicité et affaires. Assurances et finances. Construction et réparations. Communications. Transport et entreposage. Traitement des matériaux. Education et diver-tissement. Divers.

CLASSES DE PRODUITS OU SERVICES : 1 à 28 et 34 à 42.

RENOUVELLEMENT DU DÉPÔT OPÈRE LE 3 janvier 1978 A L'INPI N° 265527 ET ENREGISTRE SOUS LE N° 1050780.

FIN DE DOCUMENT.

14 38 54 4

INPI
892181 - 4 12 87

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



de commerce ou de service

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

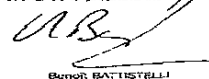
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que l'enregistrement de la marque dont les références sont reproduites au verso a fait l'objet d'un renouvellement.

La nouvelle période de dix ans court à compter de l'expiration de la précédente ou, en cas de dépôt associé, à compter de la déclaration de renouvellement.

Ce renouvellement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle. n° 10/07 Vol. II du 19 février 2010

Fait à Paris, le 19 février 2010

La Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle


Benoît BATTISTELLI

Siège : 26bis, rue de Saint-Petersbourg - 75800 PARIS Cedex 08 - Téléphone : 0 820 213 213 - Télécopie : 33 (0)1 53 04 45 23 - www.inpi.fr - contact@inpi.fr
Établissement public national créé par la loi n°51-454 du 19 avril 1951

D'annulation

23-10-14;10:28 ;De :chanel

A :OHMI

;0158373516

14/ 18



CHANEL
Département des Marques
135 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Date de la déclaration de renouvellement : 4 JANVIER 2010

Déclarant : CHANEL Société par Actions Simplifiée, 135 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, N° SIREN : 542 052 766

Mandataire ou destinataire de la correspondance
CHANEL, Département des Marques, 135 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Enregistrement concerné

N° national ou N° d'enregistrement : 1 571 046

Marque française

Signe concerné : COCO

Date du dépôt : 19 JANVIER 1990

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 90/26

Portée du renouvellement

Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits et de services : 3.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E



MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

Code de la propriété intellectuelle
Livre IV : Titre premier, chapitre premier
Livre VII : Titre premier ; Livre VIII

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que l'enregistrement de la marque dont les références sont reproduites au verso a fait l'objet d'un renouvellement.

La nouvelle période de dix ans court à compter de l'expiration de la précédente ou, en cas de dépôt associé, à compter de la déclaration de renouvellement.

Ce renouvellement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle
n° 00/07 NL Vol. II du 18 février 2000

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

Daniel HANGARD

MA 137/101296

INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE
ESTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE
26 bis, rue de Saint Peterbourg
75600 PARIS Cedex 06
Téléphone : 01 53 04 53 04
Télécopie : 01 42 93 99 30
CRÉÉ PAR LA LOI N° 51-444 DU 19 AVRIL 1951

23-10-14;10:28 ;De :chanel

A :OHMI

;0158373516

16/ 18



CHANEL
Département des Marques
135, avenue Charles de Gaulle
92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Date de la déclaration de renouvellement : 6 JANVIER 2000

Déclarant : CHANEL, Société commerciale de droit français ayant pour forme sociale :
Société par Actions Simplifiée, 135, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-
SEINE, SIREN : 542 052 766

Mandataire ou destinataire de la correspondance
CHANEL, Département des Marques, 135, avenue Charles de Gaulle, 92521 NEUILLY
SUR SEINE CEDEX.

Enregistrement concerné

N° national ou N° d'enregistrement : 1 571 045

Marque française

Signe concerné : COCO

Date du dépôt : 19 JANVIER 1990

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement a été publié : 90/26

Portée du renouvellement

Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistre-
ment concerné

Classes de produits et de services : 3.

REPUBLIQUE FRANCAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DIVISION DES MARQUES - 32, rue des Trois Fontaines - 92016 NANTERRE Cédex

Tél : INPI DEF 014 020 F

Tél : (1) 46 92 58 00

**MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE
OU DE SERVICE**(Loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964
Décret n° 65-621 du 27 juillet 1965)**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT**Le Directeur de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la
marque reproduite au verso a été enregistrée.

La date légale d'enregistrement est celle à laquelle la demande a été déposée.

L'enregistrement sera publié au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle.
n° 90/26Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

J.C. COMBARDIEU

Etablissement public national créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951
Direction générale : 26bis, rue de Léningrad 75800 PARIS Cédex 08 - Tél. : (1) 42 94 52 52 - Télécopie : (1) 42 93 59 30

INPI/10105

23-10-14;10:28 ;De:chanel

A :OHMI

;0158373516

18/ 18

SODEMA
SOCIÉTÉ DE DÉPÔT DE MARQUES
16, RUE DE LA FAISANDERIE
75782 PARIS CEDEX 16**COCO**

Enregistrement N° : 1 571 046

Dépôt du : 19 JANVIER 1990
à : I.N.P.I.
sous le N° : 181 600CHANEL, société anonyme, 135, avenue Charles de Gaulle,
92200 NÉUILLY-SUR-SEINE.

Mandataire : SODEMA.

Produits et services désignés : Savons, parfumerie, toilettes essen-
tielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices.

Classes de produits ou services : 3.

Renouvellement du dépôt opéré le 21 FEVRIER 1980 à l'INPI sous
le N° 545 262 et enregistré sous le N° 1 124 350.